



# COMITE CHARENTE DE BASKETBALL

Maison Départementale des Sports

241 rue des Mesniers

16170 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE



05.45.92.82.53



[www.charentebasketball.org](http://www.charentebasketball.org)

Siret 408 968 287 00024 – Code APE 85.51Z

## ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ELECTIVE 20 juin 2024 à Angoulême

- 18h45 : Mise en place de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales
- 19h00 : Accueil des délégués des associations sportives, émargement et remise des documents (rapport d'activités et bulletins de vote).
- 19h15 : Ouverture officielle de l'Assemblée Générale Elective.
  - Rapport du (de la) Président(e) de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales qui vérifie / confirme que le quorum est atteint pour la tenue de l'Assemblée Générale.
  - **1<sup>er</sup> tour** : Présentation et élection des candidats pour les postes de membre au Comité Directeur.
  - Ouverture du scrutin pour la désignation du délégué à l'Assemblée Générale Ordinaire de la FFBB le samedi 19 octobre 2024 à Paris.
- Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2023
- Allocution du Président du Comité.
- Rapport moral et d'activités présenté par la Secrétaire Général pour approbation.
- Rapport financier de la saison 2023-2024 présenté par la Trésorière Générale.
- Rapport financier de la gestion courante présenté par l'un des Vérificateurs aux Comptes.
- Approbation des comptes 2023-2024 et Quitus à la Trésorière Générale.
- Désignation des 2 vérificateurs aux comptes pour la saison 2024-2025.
- Présentation du budget prévisionnel 2024-2025 par la Trésorière Générale pour approbation.
- Résultat des scrutins (élection au Comité Directeur et élection du délégué à l'AG de la FFBB) par le (la) Président(e) de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales.
- Ouverture d'un éventuel 2<sup>ème</sup> tour du scrutin si le premier tour n'a pas permis de pourvoir à tous les postes de membre au Comité Directeur.
- Retrait et élection, au scrutin secret par le Comité Directeur nouvellement élu, parmi ses membres, du (de la) Président(e) du Comité.
- Proposition, par le doyen d'âge du Comité Directeur, à l'Assemblée Générale du (de la) Président(e) candidat(e).
- Election, au scrutin secret, par l'Assemblée Générale, du (de la) Président(e) du Comité.
- Allocution des Officiels.
- Proclamation du résultat de l'élection du Président du Comité par le (la) Président(e) de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales.
- Ouverture d'un éventuel 2<sup>ème</sup> tour du scrutin par le Comité Directeur nouvellement élu, en cas de non-approbation par l'Assemblée Générale, du (de la) Président(e) du Comité. Le Comité Directeur nouvellement élu se réunit à nouveau pour en désigner un autre et ainsi de suite jusqu'à l'élection d'un (d'une) Président(e) du Comité par l'Assemblée Générale
- Remise des récompenses.
- Allocution de clôture du Président.